



BARÈME D'HONORAIRES EN VIGUEUR 01 JUILLET 2026

BAIL COMMERCIAL – LOCATION PURE – HONORAIRES HT
30% du loyer annuel hors charge avec un minimum de 3000€ (15% locataire – 15% bailleur)

MINIMUM FORFAITAIRE 2500€ HT CHARGES ACQUÉREURS ET VENDEURS

DROIT AU BAIL (HT)	
PRIX	HONORAIRES HT
DE 50 001€ À 100 000€	8.000 €
>100 000€	10 %

MINIMUM FORFAITAIRE 6500€ HT CHARGES ACQUÉREURS

FONDS DE COMMERCE (HT)	
DE 0 € à 100 000 €	10 %
100 001 € à 300 000 €	9 %
DE 300 001 € à 500 000 €	8 %
DE 500 001€ à 1M €	7 %
> 1M€	6 %

MINIMUM FORFAITAIRE 8.000€ HT CHARGE ACQUÉREUR

IMMOBILIER D'ENTREPRISE VENTE ET RECHERCHE MURS COMMERCIAUX (HT)	
0 à 200 000 €	10.000 €
200 001 € à 5 M€	5%
5 M€ à 50M€	4%
50 M€ et +	3%

MINIMUM FORFAITAIRE 10.000€ HT CHARGE ACQUÉREUR

CESAR ET BRUTUS TRANSACTION

- 57 place de la République 69002 LYON
- 3 place Ambroise Courtois 69008 LYON
- 7b rue de la République 69330 MEYZIEU
- 50 rue de Maubeuge 75009 PARIS
- 56 rue chaussade - 43260 Saint-Julien-Chapteuil

N° Carte de transaction : CPI69012017000016120

Valable jusqu'au 02/02/2029

RCS de Lyon : 823939236